MEMORIAL





MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

– N° 171 13 février 2007

SOMMAIRE

Aliminvest	8206	JP Morgan Partners Global Investors	
Arcelor Bissen S.A	8207	(Paul) Luxembourg S.à r.l	8175
Askania S.à r.l	8188	Kaelum Consult S.A	8180
Barnes Group Luxembourg (No. 2) S.à r.l.		Leila Engineering S.A	8205
	8203	Luxdeftec S.A	8173
Bulco, S.à r.l	8170	Masinvest S.A	8162
Clè, S.à r.l	8201	Mënschen mat Muppen	8199
CLS Luxembourg S.à r.l	8208	Montjeu Luxco S.à r.l	8182
Compagnie Maritime Commerciale S.A.		Morgan Stanley Semaine S.à r.l	8207
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	8172	Nacazoe, S.à r.l	8174
Compagnie Maritime Commerciale S.A.		Namara S.A	8197
•••••	8172	Nan King, S.à r.l	8170
Conlux Holding S.A	8180	Newco S.à r.l	8208
Crelan Finance S.A	8197	Northern Trust Luxembourg Capital S.à	
Dall Fortuna S.A	8171	r.l	8188
DIL, S.à r.l	8162	O Coin des Soins, S.à r.l	8176
Drakensburg Properties Sàrl	8184	Orion IT Consulting, S.à r.l	8175
EB Consultants, S.à r.l	8172	Oskar Rakso S.à r.l	8173
Eletre, S.à r.l	8175	Parc-Invest S.A	8173
EQT III CH I S.à r.l	8181	Parties-Investissements S.A	8171
Europlan, S.à r.l	8162	Parties-Investissements S.A	8171
Falesia International S.A	8174	Primorec	8184
Federale Management S.A	8174	Schura S.A	8198
G.I.E Gestioni Immobiliari Europee S.A.		Selection Weirich, Mayer, Fiorese, S.à r.l.	
•••••	8172		8176
Gordon Luxembourg S.à r.l	8208	Simon & Christiansen S.A., Ingénieurs	
Gordon Luxembourg S.à r.l	8180	Conseils	8207
Grassetto International S.A	8185	SKB Capital S.A	8185
HBI Morfelden S.à r.l	8162	The Partners Group S.A	8170
HP Lux S.à r.l	8188	The Partners Group S.A	8170
II Trio Sàrl	8203	Vanadium S.A	8181
Incom-Europe S.à r.l	8184	Villandry Participations S.A	8171
Interactive Technology Data S.A. «I.T.D.»		Vivier S.A. Holding	8206
•••••	8181	Wheat Luxco	8182
Iron Invest S.A	8176	Wolseley Finance (Gibraltar) Limited	8183
JP Morgan Partners (BHCA) Luxembourg		Zens & Cie. S.à r.l	8179

Europlan, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 22, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 37.597.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour EUROPLAN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2007006079/503/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04693. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

DIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8356 Garnich, 8, rue de Kahler.

R.C.S. Luxembourg B 96.673.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007006097/1629/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04528. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Masinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 81.108.

Le bilan au 31 décembre 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007006112/800/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX04961. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

HBI Morfelden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 122.673.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the sixth day of December. Before Us, André Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

HBI HOLDING S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, incorporated under the name of KPI RETAIL PROPERTY 6 S.à r.l. by deed drawn up on 24 May 2005 by the Luxembourg Notary Joseph Elvinger, having its registered office at 4 rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.365.

The appearer for the above is here represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, on 4 December 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of Incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name HBI MORFELDEN S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).
- 2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 2.3 However, the sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object.

- 3.1 The Company's object is to invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg and abroad and to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.
- 3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.
- 3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:
- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.
- 3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Share capital.

- 5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred fifty (250) shares of fifty Euro (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».
- 5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).
 - 5.3 All Shares will have equal rights.
 - 5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III.- Management

Art. 8. Management.

- 8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance») (hereafter referred to as the «Board of Managers», each member individually, the «Manager»).
- 8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers.

- 9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.
- 9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.
- **Art. 10. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two Managers.

Art. 11. Delegation and agent of the Sole Manager or of the Board of Managers.

- 11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.
- 11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers.

- 12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.
- 12.2 The board of managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.
- 12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.
- 12.4 The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority.
- 12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.
- 12.6 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.
- 12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

- 13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.
- 13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.
- 13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.
- 13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

- 13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.
- 13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.
- 13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V.- Business year

Art. 14. Business year.

- 14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.
- 14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.
 - 14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution right of shares.

- 15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.
- 15.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.
- 15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.
- 15.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.
- 15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI.- Liquidation

Art. 16. Dissolution and liquidation.

- 16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.
- 16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.
- 16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2007.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

5	hares
HBI HOLDING S.à r.l.	250
Total: two hundred and fifty Shares	250

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand two hundred Euro (EUR 2,200.-).

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, HBI HOLDING S.à r.l., representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as sole Manager of the Company for an undetermined period:

HBI S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B109.134.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the sole Manager.

2) The Company shall have its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le six décembre.

Par-devant André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HBI HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée sous le nom de KPI RETAIL PROPERTY 6 S.à r.l. par un acte reçu le 24 mai 2005 par le notaire Joseph Elvinger, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108.365.

La comparante ci-dessus est représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg en date du 4 décembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

STATUTS

Titre I er .- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1 er . Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de HBI MOR-FELDEN S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).
- 2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est d'investir dans les biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option

d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

- 3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.
- 3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.
- 3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».
- 5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.
 - 5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.
 - 5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.
- **Art. 6. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts.

- 7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.
- 7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II.- Gérance

Art. 8. Gérance.

- 8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le «Gérant Unique». En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance», chaque membre individuellement le «Gérant»).
- 8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

- 9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.
- 9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.
- Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou

par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux Gérants.

Art. 11. Délégation et agent du Gérant Unique et du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.

- 12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.
- 12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.
- 12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.
- 12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.
- 12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.
- 12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.
- 12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV.- Assemblée Générale des Associés

Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés - Votes.

- 13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.
- 13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.
- 13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.
- 13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.
- 13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.
- 13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.
- 13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

Titre V.- Exercice social

Art. 14. Exercice social.

- 14.1 L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- 14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.
 - 14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de distribution des parts.

- 15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.
- 15.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.
- 15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI.- Liquidation

Art. 16. Dissolution et Liquidation.

- 16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.
- 16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.
- 16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

	i ai ts
•	Sociales
HBI HOLDING S.à r.l.	250
Total: deux cent cinquante Parts Sociales	250

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, HBI HOLDING S.à r.l., représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1- Est nommée Gérant Unique de la Société pour une période indéterminée:
- HBI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109.134.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par son Gérant Unique.

2- Le siège social de la Société est établi à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprends et parle la langue anglaise, déclare que le mandataire de la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 73, case 4. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007007983/230/405.

(060141326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Bulco, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3240 Bettembourg, 68, rue Michel Hack.

R.C.S. Luxembourg B 74.202.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007006108/1629/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04534. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

The Partners Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 84.096.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2006.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007006115/1629/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03089. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

The Partners Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 84.096.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2006.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007006122/1629/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03095. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Nan King, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 103.250.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2006.



LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007006127/1629/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03086. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Villandry Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau. R.C.S. Luxembourg B 74.129.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007006136/1629/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03078. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Parties-Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau. R.C.S. Luxembourg B 86.192.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007006140/1629/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03110. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Parties-Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau. R.C.S. Luxembourg B 86.192.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2006.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007006143/1629/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03113. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Dall Fortuna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau. R.C.S. Luxembourg B 83.790.

Le bilan au 31 décembre 2004, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 27 septembre 2006.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007006148/1629/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03147. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Compagnie Maritime Commerciale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau. R.C.S. Luxembourg B 82.198.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2006.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007006150/1629/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03097. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Compagnie Maritime Commerciale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau. R.C.S. Luxembourg B 82.198.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2006.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007006152/1629/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03103. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

G.I.E. - Gestioni Immobiliari Europee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau. R.C.S. Luxembourg B 45.593.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007006154/1629/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04513. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

EB Consultants, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau. R.C.S. Luxembourg B 84.211.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007006156/1629/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04519. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Luxdeftec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 38, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 110.692.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXDEFTEC S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007006206/514/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04607. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Parc-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schifflange, 1, rue de la Libération. R.C.S. Luxembourg B 98.974.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARC-INVEST S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007006208/514/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04609. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Oskar Rakso S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 110.263.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 novembre 2006

L'associé unique a accepté la démission avec effet immédiat de M. Godfrey Abel et de M. Keith McShea et a nommé en remplacement, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, M, Pascal Leclerc, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, M. Enzo Guastaferri résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et M. Deon Van Der Ploeg résidant professionnellement au 35 Uitgeesterweg, NL 1906 NW, Limmen, Pays-Bas.

Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

M. Christophe Cahuzac, M. David Jeffreys, M. Deon Van Der Ploeg, M. Enzo Guastaferri et M. Pascal Leclerc.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007007150/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01744. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Falesia International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 85.443.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007006158/1629/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04522. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Nacazoe, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 103.038.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007006161/1629/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04518. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Federale Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 76.557.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 26 octobre 2006 a décidé:

- de ne pas renouveler les mandats de:

Monsieur Jean-Pierre Barbarin, LES ASSURANCES FEDERALES, 12, rue de l'Etuve, B-1000 Bruxelles

Monsieur Jean-Paul De Baets, LES ASSURANCES FEDERALES, 12, rue de l'Etuve, B-1000 Bruxelles en leur qualité d'administrateurs

- de nommer, sous réserve de l'agrément de la CSSF:

Monsieur Vincent Favier, Président du Conseil d'Administration des Entreprises FAVIER S.A., 1, rue Albert Mille, B-7740 Pecq

en sa qualité d'administrateur pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007,

- de renouveler les mandats de:

Monsieur Marc Bandella, LES ASSURANCES FEDERALES, 12, rue de l'Etuve, B-1000 Bruxelles

Monsieur Tom Meeus, LES ASSURANCES FEDERALES, 12, rue de l'Etuve, B-1000 Bruxelles

Monsieur Francis Vroman, LES ASSURANCES FEDERALES, 12, rue de l'Etuve, B-1000 Bruxelles

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007,

- de renouveler le mandat de:

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, RCS B-71178

en tant que Réviseur d'entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

Pour FEDERALE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK, Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2007007178/1126/30.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01684. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Orion IT Consulting, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau. R.C.S. Luxembourg B 100.263.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007006166/1629/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04523. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

JP Morgan Partners Global Investors (Paul) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl. R.C.S. Luxembourg B 92.500.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales conclu entre J.P. MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS A, L.P., J.P. MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS (CAYMAN), L.P., J.P. MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS (CAYMAN) II, L.P., J.P. MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS (CAYMAN) III, L.P., («Cédants») et J.P. MORGAN LUXEMBOURG I, S.à r.I. («Cessionnaire») que J.P. MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS A, L.P. détenant 40 parts sociales de la Société, J.P. MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS (CAYMAN), L.P. détenant 206 parts sociales de la Société, J.P. MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS (CAYMAN) II, L.P. détenant 22 parts sociales de la Société et J.P. MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS (CAYMAN) III, L.P. détenant 232 parts sociales de la Société ont chacune cédé leurs parts au Cessionnaire, ce dernier détenant ainsi 500 parts sociales de la Société avec effet au 1 er octobre 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 ^{er} décembre 2006.

Pour la Société

J.-M. Faber

Gérant

Référence de publication: 2007007106/260/22.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04315. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Eletre, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener. R.C.S. Luxembourg B 75.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour ELETRE, S.à r.l. FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007006210/514/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX05031. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

O Coin des Soins, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8421 Steinfort, 2, rue de Hagen. R.C.S. Luxembourg B 93.217.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour O COIN DES SOINS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007006212/514/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX05036. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Selection Weirich, Mayer, Fiorese, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3552 Dudelange, 32, rue Nic Conrady.

R.C.S. Luxembourg B 55.130.

Les comptes annuels au 15 mai 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SELECTION WEIRICH, MAYER, FIORESE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007006213/514/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX05039. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Iron Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 122.680.

STATUTS

L'an deux mille six, le quatre décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1. LANNAGE S.A., société anonyme, avec siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 63.130, représentée par madame Audrey Dumont, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 4 décembre 2006;
- 2. VALON S.A., société anonyme, avec siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 63.143, représentée par Madame Catherine Day-Royemans, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 4 décembre 2006.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1 er . Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de IRON INVEST S.A. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise,

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 31.000,00 (trente et un mille euros) divisé en 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,00 (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à EUR 1.000.000,00 (un million d'euros) par la création et l'émission d'actions nouvelles de EUR 100,00 (cent euros) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;
- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables. En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

- **Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 7. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mardi du mois de juin à 13.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

a	actions
1. VALON S.A	155
2. LANNAGE S.A	155
	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000,00 (t

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais



Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,-EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant, les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à 1 (un).
- 2) Sont appelées aux fonctions d'administrateurs:
- a) LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 63.130 ayant comme représentant permanent Monsieur Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.
- b) VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63.143 ayant comme représentant permanent Monsieur Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.
- c) KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.086 ayant comme représentant permanent Monsieur Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.
 - 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63.115.

- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.
- 5) Le siège social est fixé au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, connues du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdites comparantes ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Dumont, C. Day-Royemans, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 5 décembre 2006, vol. 471, fol. 33, case 11. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 19 décembre 2006.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007008053/5770/162.

(060141524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Zens & Cie, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7661 Medernach, 21, rue de Larochette. R.C.S. Luxembourg B 92.766.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ZENS & CIE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007006215/514/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX05043. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.



Gordon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 116.167.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 novembre 2006

L'associé unique a accepté la démission avec effet immédiat de M. Godfrey Abel et a nommé en remplacement, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, M. Pascal Leclerc, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et M. Deon Van Der Ploeg résidant professionnellement au 35 Uitgeesterweg, NL 1906 NW, Limmen, Pays-Bas.

Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

M. Christophe Cahuzac, M. David Jeffreys, M. Deon Van Der Ploeg, M. Enzo Guastaferriet, M. Pascal Leclerc.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007007214/1649/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01704. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Conlux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R.C.S. Luxembourg B 49.383.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour CONLUX HOLDING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007006416/536/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03365. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Kaelum Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R.C.S. Luxembourg B 87.281.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour KAELUM CONSULT S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007006417/536/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03379. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.



EQT III CH I S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 109.649.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 novembre 2006

L'associé unique a accepté la démission avec effet immédiat de M. Godfrey Abel et de M. Keith McShea et a nommé en remplacement, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, M. Pascal Leclerc, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg M. Enzo Guastaferri résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et M. Deon Van Der Ploeg résidant professionnellement au 35 Uitgeesterweg, NL 1906 NW, Limmen, Pays-Bas.

Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit: M. Christophe Cahuzac, M. David Jeffreys, M. Deon Van Der Ploeg, M. Enzo Guastaferri et M. Pascal Leclerc.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007007216/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01693. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Interactive Technology Data S.A. «I.T.D.», Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R.C.S. Luxembourg B 51.357.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour INTERACTIVE TECHNOLOGY DATA S.A. «I.T.D.»

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007006419/536/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03372. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Vanadium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R.C.S. Luxembourg B 95.448.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2006.

VANADIUM S.A.

A. de Bernardi / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007006422/545/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX05311. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.



Montjeu Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Wheat Luxco).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt. R.C.S. Luxembourg B 120.316.

In the year two thousand and six, on the eighth day of December.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

MONTJEU CAYCO LIMITED, an exempted company incorporated under the laws of the Cayman Islands with registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands (the «Sole Shareholder»),

duly represented by Flora Gibert, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 7 December 2006.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the Sole Shareholder of WHEAT LUXCO, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg (the «Company»), with registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 120316, incorporated pursuant to a deed of M ^e André Schwachtgen, notary public in Luxembourg, on 25 September 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 22 November 2006 under number 2177.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from its current name WHEAT LUXCO, S.à r.l. to MONTJEU LUXCO, S.à r.l..

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the Company's articles of incorporation to read as follows:

« Art. 4. The Company will assume the name of MONTJEU LUXCO, S.à r.l..»

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand euro (EUR 1,000.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendsechs, den achten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

MONTJEU CAYCO LIMITED, eine exempted company gegründet unter dem Recht der Cayman Islands mit Sitz in Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registriert im Registrar of Companies in the Cayman Islands (der «Alleinige Gesellschafter»),

hier vertreten durch Flora Gibert, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 7. Dezember 2006.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die erschienene Partei ist der Alleinige Gesellschafter von WHEAT LUXCO, S.à r.l., einer société à responsabilité limitée gegründet und bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg (die «Gesellschaft»), mit Sitz in 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B

120316, gegründet gemäß Urkunde des Notars André Schwachtgen, mit Amtssitz in Luxemburg vom 25. September 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 22. November 2006 unter Nummer 2177.

Der Alleinige Gesellschafter, der das gesamte Kapital der Gesellschaft vertritt, hat folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt den Namen der Gesellschaft von WHEAT LUXCO, S.à r.l. in MONTJEU LUXCO, S.à r.l. umzuändern.

Zweiter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt Artikel 4 der Satzung wie folgt zu ändern: « Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung MONTJEU LUXCO, S.à r.l.»

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass der vorliegenden Urkunde entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf etwa ein tausend Euro (EUR 1.000,-) geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der Erschienene diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene, die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat die Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet. Gezeichnet: F. Gibert, I. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, vol. 156S, fol. 53, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (unterzeichnet): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007007292/211/77.

(060140362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Wolseley Finance (Gibraltar) Limited, Société à responsabilité limitée. Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 114.547.

En date du 27 novembre 2006, l'associé unique WOLSELEY GROUP HOLDINGS LIMITED, a cédé la totalité de ses 500 parts sociales de la société à WOLSELEY OVERSEAS LIMITED.

Dès lors, WOLSELEY OVERSEAS LIMITED devient l'associé unique et détient la totalité des 500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007007140/581/13.

Reference de publication. 2007007110/301713.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04489. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

JP Morgan Partners (BHCA) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl. R.C.S. Luxembourg B 92.479.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales conclu entre J.P. MORGAN PARTNERS (BHCA), L.P. («Cédant») et J.P. MORGAN LUXEMBOURG I, S.à r.l. («Cessionnaire») que les 500 parts sociales de la Société détenues par le Cédant ont été transférées au Cessionnaire avec effet au 1 er octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 ^{er} décembre 2006.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Pour la Société J.-M. Faber

Gérant

Référence de publication: 2007007107/260/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04317. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Drakensburg Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. R.C.S. Luxembourg B 122.391.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par les associés de la Société en assemblée générale ordinaire tenue en date du 6 décembre 2006 que l'assemblée a accepté les démissions de M. Frank-Ulrich Schneider comme gérant A et de M. Bob Faber comme gérant B et a nommé comme nouveaux gérants de la Société:

Gérant de Catégorie A:

Monsieur Alain Heinz, administrateur de sociétés, né le 17 mai 1968 à F-Forbach, avec adresse professionnelle à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Gérant de Catégorie B:

Monsieur Charles Meyer, administrateur de sociétés, né le 19 avril 1969 à L-Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Les gérants de la Société sont nommés pour une période indéterminée jusqu'à leur démission ou jusqu'à révocation par l'assemblée des associés.

Pour extrait sincère et conforme

DRAKENSBURG PROPERTIES, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007007225/6341/23.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX03898. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Primorec, Société Anonyme.

Siège social: L-4501 Differdange, Portail rue Woiwer. R.C.S. Luxembourg B 82.849.

Objet: Démission du poste d'administrateur

Par la présente, je viens vers vous pour vous informer de ma démission avec effet immédiat de mon poste d'administrateurdélégué de la société PRIMOREC S.A.

Bassenge, le 26 octobre 2006.

H. Blaffart.

Référence de publication: 2007007143/3788/11.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, réf. LSO-BX02015. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Incom-Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 10, place des Remparts. R.C.S. Luxembourg B 77.130.

Extraits de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associées du 15 décembre 2006

Suite à une cession de parts sociales, le capital social de la société se compose comme suit:

M. Alain Ryckebusch	74 parts sociales
M. Gaetan Vecchio	26 parts sociales



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 décembre 2006.

A. Ryckebusch

Le gérant

Référence de publication: 2007007525/3431/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, réf. LSO-BX06102. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Grassetto International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R.C.S. Luxembourg B 38.674.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 13 octobre 2006

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- Monsieur Fausto Nunzi, commercial, demeurant à Rome, administrateur-délégué.
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, en remplacement de M. Francesco Aloisi.
- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, en remplacement de M. Ferdinando Avincola.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007007135/1024/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01299. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

SKB Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 110.634.

In the year two thousand and six, on the fourteenth of December.

Before us Henri Beck, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the corporation SKB CAPITAL S.A. having its registered office in Luxembourg, 207, route d'Arlon, registered at the register of commerce and companies of Luxembourg, under the number B 110.634,

incorporated by deed established by the undersigned notary, on September 14th 2005, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 29 of January 5th 2006, the articles of incorporation of which have been amended by deed of the undersigned notary on August 9th 2006, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 1934 of October 13th 2006,

having a corporate capital of three million eight hundred thousand Euro (EUR 3,800,000.-), represented by one million nine hundred thousand (1,900,000) shares with a par value of two Euro (EUR 2.-) each.

The meeting is presided by Mr. Jean Lambert, master in economics, residing professionally in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, being in the chair,

who appoints as secretary Mrs. Sandrine Antonelli, private employee, residing professionally in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

The meeting elects as scrutineer Mr. Patrice Yande, private employee, residing professionally in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

- I.- The agenda of the meeting is the following:
- 1.- Amendment of article 4 of the articles of incorporation with effect from January 1st, 2006 to give it the following reading:

Art. 4. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company will be allowed to act as a commercial intermediary on the markets.

The company may also buy, sell, rent and administer any real estates as well in the Grand-Duchy of Luxembourg as in foreign countries.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

II. There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after being signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of meetings, will be registered with this deed together with the proxies ne varietur by the proxy holders and the notary.

III. It appears from the attendance list, that all the shares are present or represented at the meeting, the meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed by the meeting.

IV. After deliberation, the following resolution was unanimously taken:

Unique resolution

The meeting decides to amend article 4 of the articles of incorporation with effect from January 1st, 2006, to be worded as follows:

Art. 4. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company will be allowed to act as a commercial intermediary on the markets.

The company may also buy, sell, rent and administer any real estates as well in the Grand-Duchy of Luxembourg as in foreign countries.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

As nothing remains on the agenda, the president hereby calls the meeting closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil status and residences the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SKB CAPITAL S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 110.634,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 septembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Numéro 29 du 5 janvier 2006, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 août 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1934 du 13 octobre 2006,

ayant un capital social de trois millions huit cent mille Euros (EUR 3.800.000,-), représenté par un million neuf cent mille (1.900.000) actions d'une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune.

La séance est présidée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Sandrine Antonelli, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrice Yande, employé privé, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.



Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

Modification de l'article 4 des statuts avec effet au 1 er janvier 2006, afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra faire de l'intermédiation commerciales sur les marchés.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, la quelle liste après avoir été signée par les membres du bureau et ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts avec effet au 1 ^{er} janvier 2006, afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra faire de l'intermédiation commerciale sur les marchés.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: J. Lambert, S. Antonelli, P. Yande, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 15 décembre 2006, vol. 362, fol. 94, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 décembre 2006.

H. Beck.

Référence de publication: 2007007818/201/137.

(060141193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.



HP Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. R.C.S. Luxembourg B 120.988.

Il résulte d'une cession du 4 décembre 2006 que M. Jean Daniel Cohen, domicilié à 24, avenue Hoche, F-75008 Paris, a

la société ANTAREM CONSEIL, ayant son siège social à 10b, rue Berteaux Dumas, F-92200 Neuilly-sur-Seine.

Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Pour avis sincère et conforme

HP LUX, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007007224/6341/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX03896. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Northern Trust Luxembourg Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 97.937.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des porteurs de parts tenue en date du 31 mai 2006

L'assemblée générale des porteurs de parts a décidé de renommer KPMG AUDIT, S.à r.l., 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, comme réviseur d'entreprise, pour l'année financière commençant le 1 ^{er} janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Pour NORTHERN TRUST LUXEMBOURG CAPITAL, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007007227/1092/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, réf. LSO-BX00693. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Askania S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. R.C.S. Luxembourg B 120.177.

In the year two thousand six, on the twenty-seventh of November.

Before us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Matthias Luecker, company director, born on 16th December 1968 in Darmstadt, Germany, residing in D-64390 Erzhausen, Kiefernweg 21,

here represented by Mr. Laurent Kind, private employee with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Erzhausen, Germany, on November 22, 2006,

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed together with the present deed with the registration authorities.

Such appearing party, acting through his representative, has requested the notary to state that:

- I.- The appearing party is sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») ASKANIA, S.à r.l., having its registered office at 400, route d'Esch L-1471 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under section B, number 120177, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 29 August 2006, not published yet in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (hereafter the «Company»).
- II.- The Company's capital is set at twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.00), represented by one hundred twenty (126) shares of a par value of one hundred euro (EUR 100.00) each, all fully subscribed and entirely paid up.
 - III.- That the appearer, acting as the sole shareholders of the company, represents the whole share capital of the company.



- IV.- The agenda of the meeting is worded as follows:
- 1) Amendment of Article 3 of the articles of incorporation concerning the purpose of the Company.
- 2) Full restatement of the articles of incorporation of the Company
- 3) Appointment of two Class B Managers.
- 4) Transfer of the registered office.
- 5) Miscellaneous.

The sole shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

Article 3 concerning the purpose of the Company has been amended so as to read henceforth as follows: « **Art. 3. Object.**

- 3.1. The object of the Company is the acquisition of equity stake, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stake. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.2. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/ or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.
- 3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and stand security in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise issue guarantees over all or over some of its assets.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.»

Second resolution

The articles of incorporation of the Company have been fully restated so as to read henceforth as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name AS-KANIA, S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single member or the general meeting of members which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.
- 2.3. No permanent establishment nor branch may be established abroad without the prior approval of the single member or by members owning more than 75% of the share capital of the Company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of equity stake, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stake. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

- 3.2. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.
- 3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and stand security in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise issue guarantees over all or over some of its assets.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the members.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) represented by one hundred twenty-six (126) shares in registered form with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1 Company shares entitle their holder(s) to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number shares in existence.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- 6.3. Each member shall maintain its shares in the Company for a minimum period of four years from the date of incorporation of the Company unless otherwise provided in any joint venture agreement entered into between the members from time to time.
- 6.4 After expiry of the period set out under article 6.3 above and except if otherwise provided in any joint venture agreement entered into between the members from time to time, no member shall be entitled to transfer or otherwise dispose of its shares without first offering them for transfer to the other member(s) in accordance with the provisions of any joint venture agreement entered into between the members from time to time.
- 6.5. After the period of four years mentioned under article 6.3 above, the Shares are freely transferable among members or, if there is no more than one member, to third parties.

If the Company has more than one member, the transfer of shares to non-members is subject to the prior unanimous approval of the general meeting of members.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

- 6.6. A member may request the Company to redeem all or part of his shares. Any redemption request from a member shall be submitted to the prior approval of the general meeting of partners which may resolve that all or part of such shares shall be assigned:
 - a) to the Company, within the limits set forth by the law,
 - b) to other partner(s), or
 - c) to a designated third party.
- 6.7. All or part of the shares of a member may have to be redeemed by the Company if such shares have been transferred in violation of clause 6.3 or 6.4. above
- 6.8. All and any shares redeemed in accordance with clause 6.5. or 6.6. above shall be cancelled forthwith and all rights attached thereto shall be extinguished.
- 6.9. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each member who so requests.
 - 6.10. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management- Representation

Art. 7. Board of managers.

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single member or the general meeting of members which sets the term of their office. The manager(s) do not need to be member(s).
 - 7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of members fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations in accordance with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either members or not, by the manager, or if there is more than one manager, by any Category A manager and any Category B manager acting jointly.

Art. 9. Procedure.

- 9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least three days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.
 - 9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.
- 9.5. Except where a greater majority is required under any joint venture agreement entered into between the members from time to time, the board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least two Category A managers. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast including at least two Category A managers. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.
- 9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any one Category A manager and any one Category B manager or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.
- **Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of members

Art. 12. Powers and voting rights.

- 12.1. The member(s) assume all powers conferred by the Law to the general meeting of members.
- 12.2. Each member has voting rights commensurate to its shareholding.
- 12.3. Each member may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of members.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

- 13.1. Where there are not more than twenty-five members, the decisions of the members may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the members in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The members shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the members may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- 13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than 75% of the share capital.
 - 13.3. Notwithstanding article 13.2 above, the following decisions must be taken by unanimous vote of the members:
 - (a) any amendment of the articles of incorporation of the Company;
 - (b) appointment and removal of the auditors of the Company;
 - (c) adoption of the audited accounts of the Company;
 - (d) any change in the accounting reference date or accounting policies of the Company;
 - (e) any decision to dissolve and to liquidate the Company;
 - (f) any change in the share capital of the Company;
 - (g) payment of dividends.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of same year

- 14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.
 - 14.3. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

- 15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
- 15.2. Subject to clause 6.1 above, the general meeting of members has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.
 - 15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
 - (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
 - (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole member or the general meeting of members;
 - (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

- 16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be members, appointed by a resolution of the single member or the general meeting of members which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the member(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.
- 16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the member or, in the case of a plurality of members, the members in proportion to the shares held by each member in the Company in accordance with clause 6.1 above.

VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Third resolution

Mr. Robert Faber, private employee, born on May 15th, 1964 in Luxembourg, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie and

Mr. Charles Meyer, born on April 19th, 1969, private employee, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

are appointed as Category B managers of the Company.

Confirmation of Mr. Matthias Luecker, company director, residing at D-64390 Erzhausen, Kiefernweg 21, born on 16 December 1968 in Darmstadt (Germany), as manager of the Company and designation as Category A manager.

Fourth resolution

The registered office of the Company is transferred to 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Matthias Luecker, administrateur de société, né le 16 décembre 1968 à Darmstadt, Allemagne, demeurant à D-64390 Erzhausen, Kiefernweg 21,

ici représenté par Monsieur Laurent Kind, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Erzhausen, Allemagne, le 22 novembre 2006,

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps,

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I.- Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de ASKANIA, S.à r.l., ayant son siège social au, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B, numéro B 120 177, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 août 2006 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci après la «Société»).
- II.- Le capital social de cette Société est de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.
 - III.- Que le comparant, agissant en tant qu'associé unique de la société, représente la totalité du capital social.
 - IV. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
 - 1) Modification de l'Article 3 des statuts de la société concernant l'objet social de la société
 - 2) Refonte complète des statuts
 - 3) Nomination de deux gérants supplémentaires catégorie B
 - 4) Transfert du siège social
 - 5) Divers.

L'associé unique a ensuite abordé l'ordre du jour et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article 3 des statuts de la société concernant l'objet social est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« Art. 3. Objet social.

- 3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. L'objet social de la Société inclut également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers.
- 3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.
- 3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.»

Deuxième résolution

Les statuts de la société sont entièrement modifiés pour leur donner désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination ASKANIA S.à r.l., (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le

siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

2.3. Aucun établissement permanent ou succursale ne peut être créé à l'étranger sans l'accord préalable de l'associé unique ou des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. L'objet social de la Société inclus également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers.
- 3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.
- 3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales donnent droit à leur détenteur à une partie des valeurs d'actif et des résultats de la société, et ce de manière directement proportionnelle au nombre de parts existantes.
- 6.2. Par rapport à la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, étant donné que seul un propriétaire est admis par part sociale. Les co-propriétaires doivent désigner une seule personne pour les représenter vis-à-vis de la Société.
- 6.3. Chaque associé doit garder ses parts sociales dans la Société pour une période minimum de quatre ans à compter de la date de constitution de la Société, à moins qu'il en soit stipulé différemment dans un éventuel accord de joint-venture contracté entre les associés de temps à autre.
- 6.4. Après expiration de la période définie sous l'article 6.3 ci-dessus et à moins qu'il en soit stipulé différemment dans un accord de joint-venture contracté entre les associés de temps à autre, aucun associé ne sera autorisé à transférer ou à vendre ses parts sociales avant de faire une offre préalable de transfert à l'autre ou aux autre(s) associé(s) conformément aux dispositions de tout accord de joint-venture contracté par les associés de temps à autre.
- 6.5. Après la période de quatre ans mentionnée sous l'article 6.3 ci- dessus, les parts sociales sont librement transmissibles entre les associés ou, s'il n'existe pas plus d'un seul associé, à des tierces personnes.
- Si la Société a plus d'un associé, le transfert de parts sociales à des personnes non associées est sujette à l'accord unanime préalable de l'assemblée des membres.

Un transfert de parts sociales sera exécutoire pour la Société ou les tiers après notification à ou acceptation par la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

- 6.6. Un associé peut demander à la Société de racheter la totalité ou une partie de ses parts sociales. Toute demande de rachat de parts sociales de la part d'un associé sera soumise au préalablement à l'approbation de l'assemblée générale des associés, qui a la faculté de décider que tout ou partie de ces parts sociales soient attribuées:
 - a) à la Société, dans les limites prévues par la Loi,
 - b) à l'autre/aux autres associé(s) ou
 - c) à une tierce personne désignée.

- 6.7. Il se peut que la totalité ou partie des parts sociales d'un associé doivent être rachetées par la Société si ces parts sociales ont été transférées en violation de la clause 6.3 ou 6.4 ci-dessus.
- 6.8. La totalité ou toute partie des parts sociales rachetées conformément à la clause 6.7 ou 6.6 ci-dessus seront annulées sur-le-champ, ainsi que les droits qui en relèvent.
- 6.9. Un registre des associés sera tenu au siège de la Société selon les dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé sur simple demande.
 - 6.10. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Géstion - Representation

Art. 7. Conseil de gérance.

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés, et qui seront nommés par résolution de l'associé unique qui fixera la durée de leur mandat.
 - 7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés, ou par la Loi, ou les présents Statuts, seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B agissant conjointement.

Art. 9. Procédure.

- 9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 72 (soixante-douze) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.
- 9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.
- 9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.
- 9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.
- Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou, le cas échéant, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des statuts.
- Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

- 12.1. Le ou les associé(s) exerce(nt) tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

- 13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de 75% du capital social.
 - 13.3. Les décisions suivantes doivent être prises par l'unanimité de vote des associés:
 - (a) changement aux statuts de la société
 - (b) nomination et changement des auditeurs de la société
 - (c) approbation des comptes annuels révisés de la société
 - (d) tout changement de la periode ou des procédures comptables de la société
 - (e) toute décision de dissoudre ou de liquider la société
 - (f) tout changement dans le capital social de la société
 - (g) paiement de dividendes

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

- 14.1. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.
 - 14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.
 - 15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribuées à tout moment dans les conditions suivantes:
 - (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
 - (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
 - (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

- 16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Troisième résolution

Monsieur Robert Phillipe Faber, employé privé, né le 15 mai 1964 à Luxembourg, résidant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, et

Monsieur Charles Meyer, employé privé, né le 19 avril 1969, résidant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

sont nommés comme gérants de catégorie B de la société.

Monsieur Matthias Luecker, administrateur de société, né le 16 décembre 1968 à Darmstadt, Allemagne, demeurant à D-64390 Erzhausen, 21 Kiefernweg, est confirmé comme gérant de la société et désigné comme gérant de la catégorie A.

Quatrième résolution

Le siège social de la société est transféré au 121, avenue de la Faïencerie à L-1511 Luxembourg

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Signé: L. Kind, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 51, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expéditon, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007007860/230/497.

(060140730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Namara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse. R.C.S. Luxembourg B 117.082.

L'adresse professionnelle de Monsieur Eric Biren, administrateur de la Société, qui était au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a changé et est désormais la suivante:

68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

Fait à Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007007217/1138/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, réf. LSO-BX00030. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Crelan Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines. R.C.S. Luxembourg B 48.902.

L'an deux mille six, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CRELAN FINANCE S.A., ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 48.902, constituée suivant acte reçu en date du 26 septembre 1994, publié au Mémorial C n ° 9 du 7 janvier 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Gaby Tezo, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabelle Marechal-Gerlaxhe, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Cathérine Day-Royemans, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, la secrétaire, la scrutatrice et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Dissolution anticipée de la société,
- 2. Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution



L'assemblée nomme liquidateur:

LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut s'en référer aux écritures de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Tezo, I. Marechal-Gerlaxhe, C. Day-Royemans, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, vol. 156S, fol. 24, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

J. Elvinger.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2006.

Référence de publication: 2007007820/211/57.

(060141164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Schura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis. R.C.S. Luxembourg B 78.021.

Extrait de l'assemblée générale du 22 juin 2006

Ont été nommés à l'unanimité pour une durée de six ans:

Administrateurs:

- Monsieur Fernand Sassel, expert comptable, né le 16 avril 1959 à Clervaux, établi au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg
- Monsieur Romain Zimmer, expert comptable, né le 14 mars 1959 à Pétange, établi au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg
- Monsieur Candido Martino, entrepreneur, né le 28 avril 1954 à Capriati Volturno (Italie), demeurant au 14, rue Bellevue à L-7516 ROLLINGEN.

Administrateur-délégué:

Candido Martino, prénommé

Commissaire:

la société LUXREVISION, S.à r.I., R.C.S. Luxembourg B 40.124, établie au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

Pour SCHURA S.A.

Signature

Référence de publication: 2007007138/664/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00437. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

MMM, Mënschen mat Muppen, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8387 Koerich, 8, Cité um Boeschen. R.C.S. Luxembourg F 6.875.

STATUTS

Les soussignés

- 1. Carole Crietée, entraîneur professionnelle demeurant à König (Allemagne), nationalité luxembourgeoise;
- 2. Nico Feider, fonctionnaire de l'Etat demeurant à Burden, nationalité luxembourgeoise;
- 3. Pascal Thill, fonctionnaire de l'Etat demeurant à Konz (Allemagne), nationalité luxembourgeoise;
- 4. Stéphanie Vitali, fonctionnaire de l'Etat demeurant à Koerich, nationalité luxembourgeoise;
- 5. Carine Woltz, employée demeurant à Niederdonven, nationalité luxembourgeoise;

constituent une association sans but lucratif régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle que modifiée.

Chapitre I er - Dénomination, Siège, Durée

- Art. 1 er . L'association a pour dénomination MENSCHEN MAT MUPPEN en abrégé MMM.
- **Art. 2.** Son siège social est établi à l'adresse suivante: 8 cité um Boeschen, L-8387 Koerich II peut être transféré par décision du conseil d'administration à toute autre adresse.
- Art. 3. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II - Objet

Art. 4. L'association a pour objet:

- de promouvoir les droits des animaux et plus particulièrement des chiens,
- de sensibiliser le public sur les droits des animaux et plus particulièrement sur les droits des chiens,
- de mettre en oeuvre des actions en vue de garantir le respect des droits des animaux, d'améliorer les conditions de vie des animaux et plus particulièrement de défendre les intérêts des chiens.
- Art. 5. L'association peut s'affilier à tous les groupements analogues nationaux ou internationaux susceptibles de lui prêter un concours utile pour atteindre les buts qu'elle poursuit.
 - Art. 6. Elle est tenue de garder une stricte neutralité en matière confessionnelle, idéologique et politique.

Chapitre III - Membres, Admissions, Démissions, Exclusions et Cotisations

- Art. 7. L'association se compose de membres actifs dont le nombre ne peut être inférieur à trois.
- Art. 8. Peut devenir membre actif de l'association toute personne physique qui déclare adhérer aux présents statuts et s'y conformer, qui fait une demande écrite, qui soutient activement par une fonction le comité et qui paie une cotisation annuelle, fixée par l'assemblée générale ordinaire et ne pouvant dépasser le montant de 250 euros. L'assemblée générale approuve la liste des membres actifs. Seuls les membres actifs ont le droit de vote.
 - Art. 9. La démission et l'exclusion d'un membre actif sont réglées par la loi du 21 avril 1928.
- **Art. 10.** Peuvent être exclus les membres actifs qui agissent à l'encontre des présents statuts ou qui de quelque manière que ce soit, nuisent au bon fonctionnement de l'association ou à sa bonne réputation.
 - Art. 11. En dehors des membres actifs l'association a des membres adhérents.
- **Art. 12.** Peut devenir membre adhérent de l'association toute personne physique qui paie une cotisation annuelle, fixée par l'assemblée générale ordinaire et ne pouvant dépasser le montant de 50 Euros. Les personnes morales sont exclues de la qualité de membre.

L'association ne peut accepter aucun don venant d'une personne morale.

Art. 13. L'association peut avoir des membres donateurs et/ou des membres d'honneur.

Chapitre IV - Assemblée générale

Art. 14. Les attributions et le déroulement de l'assemblée générale sont réglés par la loi du 21 avril 1928.

Elle est notamment et seule compétente pour décider des modifications des statuts qui ne peuvent être décidées qu'à la majorité des deux tiers au moins des membres présents ou représentés dans une Assemblée Générale convoquée à cette fin et composée de deux tiers au moins des membres ayant droit au vote.

Si une Assemblée Générale convoquée pour prononcer la dissolution de l'Association ou modifier les statuts de celle-ci ne réunit pas les deux tiers des membres, directement ou par procuration, une nouvelle Assemblée Générale convoquée pour les mêmes fins délibérera valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés. Néanmoins, dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si une modification porte sur un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, la seconde Assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié de ses membres sont présents ou représentés. La décision n'est admise dans l'une et dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix.

- **Art. 15.** L'assemblée générale est composée de tous les membres actifs. Les membres adhérents pourront y assister sans pour autant avoir un droit de vote.
- **Art. 16.** L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an au courant du premier trimestre. Le conseil d'administration en fixe la date et l'ordre du jour. La convocation par le conseil d'administration de tous les membres actifs et adhérents doit avoir lieu par écrit et avec indication de l'ordre du jour au moins 5 jours avant l'assemblée générale.
 - Art. 17. Pour des raisons majeures, le conseil d'administration peut convoquer une assemblée extraordinaire.
 - Art. 18. Le rapport de l'assemblée générale sera transmis à tous les membres actifs.

Les résolutions de l'Assemblée générale seront conservées dans un registre spécial tenu au siège social. Les membres ainsi que les tiers pourront y prendre connaissance des résolutions sur demande écrite adressée au conseil d'administration. Ce dernier fixera jour et heure de la consultation.

Chapitre V - Conseil d'administration

- Art. 19. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres actifs au moins et de 10 membres actifs au plus, élus en son sein et nommés par l'assemblée générale à la majorité absolue des voix.
- **Art. 20.** Les administrateurs sont élus pour 3 ans et toujours révocables par l'assemblée générale. Les membres sortants sont rééligibles.
- Art. 21. En cas de vacance de poste, le conseil d'administration peut y pourvoir provisoirement par cooptation jusqu'à la prochaine assemblée générale.
- Art. 22. Le conseil d'administration élit en son sein un/e président/e, un/e secrétaire et un/e trésorier/ère, le cumul de ces postes n'étant pas possible. De manière complémentaire mais facultative, le conseil peut également élire un/e ou deux vice-présidents/es.
- Art. 23. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion de l'association et il la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Tous actes qui engagent l'association en toutes circonstances doivent être signés par deux membres du conseil d'administration, dont obligatoirement le président ou le vice-président qui n'ont pas à justifier à l'égard des tiers d'une délibération ou décision ou autorisation préalable du conseil d'administration.
- Art. 24. Il se réunit aussi souvent que les affaires de l'association l'exigent, sur convocation du président et au moins trois fois par an. Les décisions y sont prises à la majorité des membres présents. La présence de la majorité des membres du conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations. Si ce n'est pas le cas, ces délibérations seront reportées à une prochaine séance où elles seront mises au vote à la majorité des membres présents.
- **Art. 25.** Le membre du conseil d'administration soumet toute action, agissement ou initiative à titre personnel ou privé en relation avec les buts et les objets poursuivis de l'association, à une délibération préalable du conseil d'administration.
 - Art. 26. En cas de partage des voix, celle du président/e ou de son remplaçant/e est toujours prépondérante.

Chapitre VI - Exercice social

- Art. 27. L'année sociale commence le premier janvier et prend fin le 31 décembre de chaque année.
- Exceptionnellement, le premier exercice commence avec la ratification des statuts et l'assemblée générale extraordinaire constituante, et finira le 31 décembre 2007.
- Art. 28. Les comptes sont tenus et réglés par le trésorier ou son suppléant. Chaque mouvement doit être justifié par une pièce comptable. Les livres, les comptes et la caisse font l'objet d'un contrôle par le réviseur de caisse désigné par l'assemblée générale. L'excédent favorable appartient à l'association.

Chapitre VII - Ressources

Art. 29. Les ressources se composent des cotisations des membres, des recettes pouvant résulter d'organisations ou de manifestations, des dons et legs à l'association.

Chapitre VIII - Dissolution / Liquidation, Modifications

- Art. 30. Les statuts pourront être modifiés par les membres actifs réunis en assemblée générale conformément à la loi en vigueur. Toute modification aux présents statuts sera signalée conformément à la loi modifiée du 21 avril 1928 et déposée auprès du registre de commerce et des sociétés.
 - Art. 31. La dissolution anticipée peut être décidée en assemblée générale conformément à la loi en vigueur.

En cas de dissolution ou de liquidation, le solde excédentaire de l'actif social sera versé à une association s'occupant du bien-être des animaux.

Signatures.

Référence de publication: 2007007865/7171/106.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, réf. LSO-BX05955. - Reçu 397 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Clè, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse. R.C.S. Luxembourg B 122.665.

STATUTS

L'an deux mille six, le onze décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Vincenzo Auciello, Indépendant, né le 20 juin 1964 à Futani (Italie), demeurant au 21, rue Emile Mayrisch, L-4240 Esch-sur-Alzette,

représenté par Monsieur Gilles Malhomme, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, suivant une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

- Art. 1 er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CLE, S.à.r.l.
- Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

- Art. 3. La durée de la société est illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet le commerce et la représentation de produits d'habillements, de chaussures et de tous articles de modes. La société aura aussi pour objet l'exploitation de boutiques de mode, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra avoir toute activité industrielle et/ou commerciale, mobilière et/ou immobilière de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation du projet.

- **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.
 - Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

- Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 8.** Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

- **Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

- **Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
 - Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.
- Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

- Art. 15. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.
- **Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.
- Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Dispositions transitoires

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2007.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, le comparant a souscrit à l'intégralité du capital comme suit:	
Monsieur Vincenzo Auciello, préqualifié cent parts sociales	100
Total: cents parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille Euros (EUR 1.000,-)

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Est nommée gérant pour une durée indéterminée:
- Monsieur Vincenzo Auciello, préqualifié.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature obligatoire et incontournable du gérant.

- 2.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:
- 28, avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Malhomme, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 81, case 2. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 décembre 2006.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007007815/202/107.

(060141096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Barnes Group Luxembourg (No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.700,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 110.187.

Auszug der Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters vom 29. November 2006

Am 29. November 2006 hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse getroffen:

- Herrn Jan Doeke Thijs van der Molen, als Geschäftsführer der Klasse A der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung abzuberufen:
- Frau Christel Angela Damaso, geboren am 24. Juli 1978 in Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg, wohnhaft in 2, Cité im Gringert, L-6187 Gonderange, Grossherzogtum Luxemburg, als neue Geschäftsführerin der Klasse A der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und für eine unbestimmte Dauer zu ernennen.

Seitdem setzt sich der Geschäftsführerrat der Gesellschaft wie folgt zusammen:

Geschäftsführer der Klasse A:

- Herrn Arnaud Sagnard, wohnhaft in 151, avenue Pasteur, L-2310 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg;
- Frau Christel Angela Damaso, wohnhaft in 2, Cité im Gringert, L-6187 Gonderange, Großherzogtum Luxemburg.

Geschäftsführer der Klasse B:

- Herrn Joseph D. Deforte, wohnhaft in 110, Grandview Drive, CT 06033 Glastobury, U.S.A.;
- Herrn William Curran Denninger, wohnhaft in 231, Roxbury Road, CT 06902 Stamford, U.S.A.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 11. Dezember 2006.

BARNES GROUP LUXEMBOURG (NO. 2), S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007007141/6565/26.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX04948. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Il Trio Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7435 Hollenfels, 3, rue du Château. R.C.S. Luxembourg B 122.637.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck,

Ont comparu:

- 1) Monsieur Joao Marques Pimenta, ouvrier, né à Braga (Portugal) le 8 avril 1973 et son épouse,
- 2) Madame Ana Rebelo Campos, femme de ménage, née à Populo/Alijo (Portugal) le 11 décembre 1975, les deux demeurant ensemble à L-7540 Berschbach/Mersch, 29C, route de Luxembourg,
 - 3) Monsieur Joao Antunes Ribeiro, commerçant, né le 29 février 1972 à Navarra/Braga au Portugal, et son épouse,
- 4) Madame Herminia Rebelo Campos, commerçante, née le 20 avril 1972 à Populo/Alijo au Portugal, les deux demeurant ensemble à L-8537 Hostert (Rambrouch), 14, Chemin de Rambrouch;
 - 5) Monsieur Manuel Rebelo Campos, commerçant, né le 3 décembre 1972 à Populo/Alijo au Portugal et son épouse
- 6) Madame Simone Martinho Macedo, commerçante, née le 2 février 1978 à Vreia de Jales au Portugal, les deux demeurant ensemble à L-7432 Gosseldange, 6, route de Schoenfels,

lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils ont convenu de constituer entre eux:

Art. 1 er. La société prend la dénomination de IL TRIO S.à r.l.

- **Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Hollenfels; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.
- **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant-pizzeria avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social ou de nature à en faciliter la réalisation.
- **Art. 4.** La durée de la société est indéterminée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

- **Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cinq cent (500) parts sociales de cinquante (25,- EUR) euros chacune entièrement souscrit et libéré par les comparants prénommés.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1. par Monsieur Joao Marques Pimenta, prénommé, quatre-vingt- trois parts sociales832. par Madame Ana Rebelo Campos, prénommée, quatre-vingt-trois parts sociales833. par Monsieur Joao Antunes Ribeiro, prénommé, quatre-vingt- quatre parts sociales844. par Madame Herminia Rebelo Campos, prénommée, quatre-vingt-quatre parts sociales845. par Monsieur Manuel Rebelo Campos, prénommée, quatre-vingt- trois parts sociales836. par Madame Simone Martinho Macedo, prénommée, quatre-vingt-trois parts sociales83Total: cinq cent parts500

Ces parts ont été libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Le ou les gérants peuvent conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Art. 8. Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses co-associés, représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

- Art. 9. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.
- Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:
- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

- **Art. 10.** Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires ou ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.
- Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et de suite, les comparants sus-nommés, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la société est fixée à Hollenfels, 3, rue du Château;
- 2. Est nommé gérant technique de la société, Monsieur Joao Antunes Ribeiro, préqualifié;

Sont nommés gérants administratifs, Monsieur Joao Marques Pimenta, Madame Ana Rebelo Campos, Madame Herminia Rebelo Campos, Monsieur Manuel Rebelo Campos et Madame Simone Martinho Macedo;

- 4. La société sera engagée par la signature conjointe du gérant technique et d'un gérant administratif;
- 3. Les mandats ci-dessus conférés restent valables jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Marques Pimenta, A. Rebelo Campos, J. Antune Ribeiro, H. Rebelo Campos, M. Rebelo Campos, S. Martinho Macedo, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 1 er décembre 2006, vol. 620, fol. 19, case 5. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour copie conforme délivreée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 7 décembre 2006.

P. Probst.

Référence de publication: 2007007872/4917/83.

(060140614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Leila Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 87.050.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le quatre décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Monsieur Pierre Van Halteren, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de G-ANTILLES HOLDING N.V., ayant son siège social à Berg Arrarat 1, P.O. Box 3 889, Willemstad, Curação, Antilles Néerlandaises,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 novembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société LEILA ENGINEERING S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été constituée suivant acte notarié, en date du 18 avril 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1047 du 9 juillet 2002, et dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 21 mars 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 783 du 4 août 2005;
- que le capital social de la société LEILA ENGINEERING S.A. s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées;
- que G-ANTILLES HOLDING N.V., étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme LEILA ENGINEERING S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;
- que G-ANTILLES HOLDING N.V., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société LEILA ENGINEERING S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:
 - que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,
 - que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique; de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.
- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ à neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le

Signé: P. Van Halteren, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 68, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Référence de publication: 2007007825/220/46.

(060141134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Aliminvest, Société Anonyme.

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser. R.C.S. Luxembourg B 50.976.

Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 24 novembre 2006

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2007, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration:

- M. Aldo Becca, administrateur de sociétés, né le 1 ^{er} septembre 1934 à Valtopena (Italie), résidant à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser:
- M. Flavio Becca, administrateur de sociétés, né le 18 juin 1962 à Luxembourg, résidant à L-3369 Leudelange, 1, rue des Prés, administrateur-délégué;
- Mme. Neva Rossi épouse de M. Aldo Becca, administratrice de sociétés, née le 30 avril 1937 à Dudelange, résidant à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

Commissaire aux comptes:

- La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, R.C.S. Luxembourg B 29.501, avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 6 décembre 2006.

Pour avis sincère et conforme

ALIMINVEST S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007007147/29/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02450. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Vivier S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 43.353.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 12 décembre 2006 a appelé aux fonctions d'administrateurs EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., tous deux ayant leur siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Monsieur Carl Speecke et Monsieur Hans de Graaf. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Veuillez également noter que suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour VIVIER S.A. HOLDING

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007007145/29/24.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04268. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Arcelor Bissen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7769 Bissen, route de Finsterthal. R.C.S. Luxembourg B 7.368.

Extrait du Procès-verbal d'une Assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 1 er décembre 2006

1. L'Assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Roland Junck, administrateur.

Elle décide, à l'unanimité, de nommer avec effet au 1 er décembre 2006, Monsieur Pierre Welter, avec adresse professionnelle à route de Finsterthal, L-7769 Bissen, administrateur en remplacement de Monsieur Roland Junck. Monsieur Welter achèvera le mandat de Monsieur Junck qui viendra à expiration lors de l'Assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2007. Dorénavant le Conseil d'administration se composera comme suit:

MM. Pascal Genest

Patrick Muller

Marc Schroeder

Pierre Welter

Pour extrait conforme

P. Genest

Le Président

Référence de publication: 2007007638/571/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04501. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Simon & Christiansen S.A., Ingénieurs Conseils, Société Anonyme.

Siège social: L-8303 Capellen, 85-87, Parc d'Activité Capellen. R.C.S. Luxembourg B 55.631.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 24 novembre 2006

Conformément à l'article 14 des statuts de la société, le Conseil d'Administration confère à Monsieur Olivier Webert, administrateur de la société, avec adresse professionnelle à L-8303 Capellen, 85-87, Parc d'Activité Capellen, le droit de signature pour la gestion journalière.

Luxembourg, le 29 novembre 2006.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007007633/657/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08233. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Morgan Stanley Semaine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.788.

Il ressort de la résolution de l'actionnaire unique du 9 novembre 2006 que:

Madame Elizabeth B. Fischer, executive director, née le 23 août 1950 en Ethiopie (USA), demeurant à Broadway, 4th floor, 10036 New York, USA et Monsieur Gérard Matheis, directeur, né le 4 décembre 1962 à Luxembourg (GDL), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ont été nommés gérants pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour MORGAN STANLEY SEMAINE, S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007007144/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX04006. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Newco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 44.046.

Extrait du Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2005 tenue exceptionnellement le 1 er décembre 2006

4. Les mandats de tous les administrateurs ainsi que du commissaire sont venus à échéance.

L'Assemblée générale, à l'unanimité, décide de proroger les mandats des administrateurs Monsieur Gérard Evrard, avec adresse professionnelle au 2, rue de l'Industrie, L-4823 Rodange et Monsieur Jacques Nilles, avec adresse professionnelle au 66, rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette, pour une nouvelle période de six (6) ans. Leur mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2012.

L'Assemblée générale, à l'unanimité, décide de nommer Monsieur Florian Wagner, avec adresse professionnelle au 2, rue de l'Industrie, L-4823 Rodange, administrateur de la société. Monsieur Wagner est nommé pour une période de six (6) ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2012.

L'Assemblée générale, à l'unanimité, décide de proroger le mandat du commissaire Monsieur Claude Seywert, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, pour une nouvelle période de six (6) ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2012.

Pour extrait conforme

G. Evrard / J. Nilles

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007007636/571/23.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04500. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Gordon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 116.167.

Extrait des résolutions prise par l'associé unique

L'adresse de l'associé unique EQT IV LIMITED est désormais la suivante:

PO Box 543, First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 6HJ, Channel Islands Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007007213/1649/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01703. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

CLS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R.C.S. Luxembourg B 110.163.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique en date du 5 décembre 2006 que Monsieur Anders Lindbergh, avec adresse professionnelle au Centre Europe, 5, place de la Gare à L-1616 Luxembourg est nommé comme gérant supplémentaire de la société.

Luxembourg, le 5 décembre 2006.

B. Zech.

Référence de publication: 2007008125/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04846. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Editeur:

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck